



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Non-réouverture du tunnel routier du col de Tende

Question écrite n° 14782

Texte de la question

Mme Alexandra Masson alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la non réouverture du tunnel routier du col de Tende. Après l'annonce d'un report de la réouverture au mois de juin 2024, elle le serait à nouveau au-delà de l'été 2024, sans date précise. L'importance de ce dossier est vital pour tous les habitants de la vallée de la Roya. Mme la députée rappelle que leur demande pour cette réouverture est très forte alors que la dernière période estivale a été difficile pour la circulation des deux côtés de la frontière franco-italienne et que la période hivernale en cours l'est également. Plus de trois ans après la tempête Alex d'octobre 2020, le tunnel routier du col de Tende, dont les travaux sont sous la responsabilité de l'Italie, reste le seul aménagement routier à ne pas être accessible. Ce tunnel, connexion routière entre la Côte d'Azur et le Piémont en Italie, est un enjeu particulièrement important tant aux niveaux commercial, économique que touristique et primordial pour les communes de chaque côté de la frontière. Il est vital d'accélérer la réouverture de cet axe. Après l'annonce de nouveaux reports révélés par la presse italienne, elle lui demande s'il compte agir et obtenir auprès des autorités italiennes des informations fiables et précises sur la réouverture du tunnel routier du col de Tende.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage la nécessité d'ouvrir le plus rapidement possible le nouveau tunnel routier de Tende. Les élus et les représentants des collectivités françaises et italiennes ont exprimé, avec force, lors de la commission intergouvernementale (CIG) franco-italienne du 28 février dernier leur refus de tout nouveau report du calendrier. Lors de cette réunion, le président de la délégation française a exprimé fermement la position du Gouvernement suivant laquelle le report de la mise en service de juin à septembre 2024, envisagé par l'ANAS, maître d'ouvrage délégué italien, n'était pas acceptable et que tout devait être mis en œuvre par l'entreprise italienne pour respecter l'engagement pris fin 2023 par les autorités italiennes. La CIG n'a donc pas validé le nouveau calendrier proposé par l'entreprise et a demandé que le nouveau tunnel soit ouvert à la circulation en juillet 2024 au plus tard. Alors que les travaux de génie civil du tunnel devraient s'achever dans les prochaines semaines, la CIG a exigé un calendrier détaillé de l'approbation des dispositions de sécurité, de la mise en place des équipements et des tests en situation réelle à réaliser par les services de secours français et italiens avant l'ouverture. Ces étapes sont sur le chemin critique pour ouvrir le tunnel. Afin d'obtenir auprès des autorités italiennes et de l'ANAS des informations régulières et précises, la CIG sera réunie tous les deux mois avec un temps d'échange avec les élus. Le Gouvernement français est mobilisé et agit, dans le cadre de la CIG et au-delà, directement auprès du Gouvernement italien, maître d'ouvrage du projet, pour disposer d'informations fiables sur l'avancement des travaux et le calendrier d'ouverture à la circulation du nouveau tunnel et pour que l'ANAS et l'entreprise italienne redoublent d'effort pour tenir l'objectif annoncé fin 2023.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Masson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14782

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 625

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4971